

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Ferronnier d'art de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP 1 – Histoire de l'ouvrage de ferronnerie d'art et arts appliqués	UP1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h
EP 2 – Analyse, préparation et exécution d'un ouvrage	UP2	11 (dont 1 pour la PSE) ⁽¹⁾	CCF		Ponctuel pratique	17 h (dont 1 h de PSE) ⁽²⁾
EP 3 – Finition, conditionnement et pose	UP3	2	CCF		Ponctuel oral	20 minutes
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 – Français et Histoire-Géographie	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante ⁽³⁾	UF		Ponctuel oral	20 mn	Ponctuel oral	20 mn

(*) Contrôle en cours de formation.

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement.

(2) dont 1 h pour la Prévention Santé Environnement.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.